



Nathan: Bonjour à tous. Bonjour à toutes. Salut tout le monde. Comment ça va aujourd'hui? J'espère que tout va bien de votre côté. C'est parti pour un nouvel épisode. C'est l'épisode 72 aujourd'hui. Mais surtout, c'est le début d'une nouvelle saison, la troisième saison de notre podcast, et ça quand même, c'est à noter, Violaine. Salut.

Violaine: Salut tout le monde. Oui, j'espère aussi que vous allez bien. Effectivement, c'est à noter, on est hyper content de commencer cette nouvelle saison avec vous.

Nathan: Voilà donc c'est important de le dire, de le répéter, de le redire, Violaine :merci. Merci. 1000 mercis à vous qui nous écoutez, pour votre fidélité depuis donc maintenant deux ans, un peu plus de deux ans. On le dit pas assez Violaine mais j'ai envie de le rappeler quand même aujourd'hui, pour tous ceux qui nous écoutent donc sur finalement sur toutes les plateformes d'écoute: c'est important de s'abonner, on ne le dit pas assez Violaine mais voilà, répétons-le: abonnez vous!

Violaine: Abonnez-vous parce que c'est important pour le référencement, commentez aussi, aimez, si vous ne l'avez pas déjà fait, ça nous aide à avoir encore plus d'impact. Donc, merci à vous par avance.

(c) French With Panache

Nathan: Comment s'est passée ta reprise, Violaine? C'était les vacances. Alors est-ce que tu

as pris quelques jours, quelques semaines de vacances cet été?

Violaine: J'aurais bien aimé parler en semaines, mais non. On a fait une petite pause dans nos cours privés, mais on n'a pas vraiment pris de vacances, à part, pour moi, cinq jours où je suis partie donc en Bretagne, dans le nord-ouest de la France. Alors, j'ai envie de te dire que même si ce n'était que cinq jours, je suis revenue à peu près reposée. J'ai, voilà, j'ai réussi à me vider la tête, à bien dormir, à penser à autre chose que que le travail. Donc je suis revenue plutôt sereine et je crois que toi aussi.

Nathan: Alors moi, j'ai pris, on va dire, une semaine de vacances, hein. Je suis allé dans l'ouest de la, de la France peut-être un peu plus que cinq jours, 10 jours, peut-être, j'ai un peu oublié, mais voilà. Et puis après quelques jours par-ci, par-là, quand même, hein! Tu te souviens, on est allé à Cannes ensemble deux jours, même si j'ai fait une vidéo que vous pouvez voir sur YouTube, hein!

Violaine: Et même si on a enregistré aussi ensemble une vidéo. Donc on est parti de deux jours à Cannes, mais on a travaillé.

Nathan: Voilà, mais moi est-ce que j'ai vraiment coupé, est-ce que j'ai réussi à déconnecter parce que c'est le thème de l'épisode d'aujourd'hui.. Hmm honnêtement, pas vraiment. Peut-être quelques heures par jour, peut-être une journée maximum. Tu sais, quand j'allais faire du vélo, quand je faisais même du jardinage, un peu de jardin. Là, j'ai réussi à couper, mais sinon, j'étais, malheureusement, et oui, je peux le dire, toujours un peu trop connecté à mon téléphone, à mes emails. C'est important voilà d'être aussi connecté et de vous répondre quand vous nous avez, quand vous nous écrivez.

Violaine: Le thème du jour, c'est donc la déconnexion et surtout le droit à la déconnexion qui est inscrit dans le droit français depuis quelques années. On va parler de ce que c'est, de ce que ça représente, comment ça fonctionne, est-ce que, en pratique, ça existe vraiment. Donc je te propose qu'on commence.

[...]

✨ *Tu veux la suite ? La transcription détaillée est disponible sur notre Patreon, avec des exercices et des flashcards pour t'aider à progresser ! [Clique ici pour nous rejoindre](#)*